



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2020 sous la présidence de Denis BOUILLIANT Maire de Frémécourt

Membres présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre, TEFAMIKAEL Maria, CHEVALLIER Mickaël.

Absente excusée : CATELON Monique, avec pouvoir à BAHRI Joëlle.

Secrétaire de séance : GILLES José.

Invitées : LAVALLEY Patricia, secrétaire de Mairie ; Françoise MOREL, comptable.

La séance est ouverte à 20h00

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL :

Le procès-verbal du précédent conseil municipal, en date du 12 décembre 2019, est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2) CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES MUNICIPALES :

Le Bureau de vote est constitué en vue des deux tours des élections municipales des 15 et 22 mars prochains :

Président de droit du bureau de vote : Denis BOUILLIANT, maire.

Assesseurs :	08h00-11h00	DEVALOIS Jean-Pierre, BAHRI Joëlle TESFAMIKAEL Maria
--------------	-------------	--

	11h00-14h00	BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre CHEVALLIER Mickaël.
--	-------------	---

14h00-17h00 VINCENT Brigitte
 VALETTE David
 GILLES José

17h00-20h00 BOUILLIANT Denis
 TEYSSOT Chantal
 ROSIER Claude-Bernard,

BALAN Stéphane est assesseur disponible pour remplacer ou assister les personnes ci-dessus au besoin.

Les clés de l'urne du bureau de vote seront remises à l'ouverture du scrutin à Denis BOUILLIANT et Joëlle BAHRI.

3) **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

La comptable Mme Morel expose le compte administratif de l'année 2019, ci-annexé. Monsieur le maire soumet ce compte à l'approbation du Conseil municipal et quitte la salle afin que le Conseil délibère. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h45.